

Nombre :

de Membres en exercice 16

de Présents 10

de Votants 13

Quorum 09

Date de convocation : 25 février 2026

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE VAL AU PERCHE
6 MARS 2026 A 15 H 00**

L'an deux mil vingt-six, le 6 mars, à 15 h 00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MMES GEORGET, AMELIN, M. HEE, MME HUET, MM. ANDRE, POIRIER, MMES MOUSSET, SEMELY, VAIL.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : MMES AVELINE, MOULIN (pouvoir à Mme MOUSSET), NOIRAUT, PLESSIS (pouvoir à Mme HUET), M. ROCCA (pouvoir à Mme GEORGET), MME TURMEL.

ÉTAIT ABSENT : néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. POIRIER.

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration et propose l'ordre du jour suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 13 février 2026
3. Finances
 - 3.1. Budget principal du CCAS :
 - présentation et vote du compte financier unique 2025,
 - affectation des résultats,
 - fongibilité des crédits,
 - présentation et vote du budget primitif 2026.
 - 3.2. Budget annexe « Résidence Autonomie » :
 - présentation et vote des comptes de gestion et administratif 2025,
 - affectation des résultats,
 - présentation et vote du budget primitif 2026.
4. Actions sociales :
 - 4.1. Approbation du règlement intérieur des jardins familiaux,
 - 4.2. Fixation des tarifs de location des jardins familiaux.
5. Gouvernance :
 - 5.1. Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Conseil d'administration.
6. Informations et questions diverses.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. POIRIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 13 février 2026

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 13 février 2026.

3. Finances

3.1. Budget principal du CCAS :

- présentation et vote du Compte Financier Unique 2025

Le compte financier unique (CFU) 2025 fait ressortir en :

- section de fonctionnement : un excédent de 44 977.90 € ;
- section d'investissement : un déficit de 816.99 € ;

soit un résultat global de clôture excédentaire de 44 160.91 €.

Monsieur le Président s'étant retiré pour le vote et sous la présidence de Mme GEORGET, Vice-Présidente, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le CFU 2025 du budget principal du CCAS.

- affectation des résultats

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 du CCAS qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 44 977.90 €, le Conseil d'administration décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation en réserves, (article 1068) : 816.99 €
- affectation à l'excédent reporté (article 002) : 44 160.91 €.

- fongibilité des crédits

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de renouveler l'autorisation accordée à Monsieur le Président pour procéder à des transferts de crédits, à hauteur de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

- présentation et vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif 2026 du CCAS. Le Conseil d'administration décide de l'approuver à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :

011 Charges à caractère général	37 800.00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	25 450.00 €
65 Autres charges de gestion courante	4 060.00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 591.00 €
Total des dépenses	68 901.00 €

002 Résultat de fonctionnement reporté	44 160.91 €
74 Dotations, subventions et participations	24 149.09 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	591.00 €
Total des recettes	68 901.00 €

Section d'investissement :

21 Immobilisations corporelles	8 000.00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	816.99 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	591.00 €
Total de dépenses	9 407.99 €

10 Dotations, fonds divers, réserves	816.99 €
13 Subventions d'investissement	7 000.00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 591.00 €
Total des recettes	9 407.99 €

3.2. Budget annexe « Résidence Autonomie » :

- présentation et vote des comptes de gestion et administratif 2025

Les comptes de gestion et administratif 2025 font ressortir en :

- section de fonctionnement : un déficit de 12 146.05 € ;
- section d'investissement : un excédent de 54 829.33 € ;

soit un résultat global de clôture excédentaire de 42 683.28 €.

M. THIROUARD, Président, s'étant retiré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte administratif 2025 du budget annexe de la Résidence Autonomie ainsi que le compte de gestion 2025 dressé par le Comptable Public qui s'y apparente en tous points.

- affectation des résultats

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe « Résidence Autonomie » qui fait ressortir un déficit global de fonctionnement de 12 146.05 €, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation au déficit reporté (article 002) : 12 146.05 €.

- présentation et vote du budget primitif 2026

Le Président présente le projet de Budget Primitif 2026 du budget annexe « Résidence Autonomie ». Le Conseil d'administration décide de l'approuver à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :

002 Résultat de fonctionnement reporté	12 146.05 €
011 Charges à caractère général	25 650.00 €
012 Charges de personnel	62 800.00 €
016 Autres charges	57 964.00 €
Total des dépenses	158 560.05 €

018 Produits liés à l'exploitation	157 598.05 €
019 Produits exceptionnels divers	962.00 €
Total de recettes	158 560.05 €

Section d'Investissement :

16 Remboursement d'emprunts et dettes	2 000.00 €
20 Immobilisations incorporelles	35 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	46 931.33 €
49 Provisions redevables	200.00 €
13 Subventions	762.00 €
Total des dépenses	84 893.33 €

001 Résultat d'investissement reporté	54 829.33 €
49 Provisions redevables	1 064.00 €
16 Emprunts et dettes	2 000.00 €
28 Dotation aux amortissements	27 000.00 €
Total des recettes	84 893.33 €

4. Actions Sociales :

4.1. Approbation du règlement intérieur des jardins familiaux

Dans le cadre du projet des jardins partagés, Mme GEORGET, Vice-Présidente, rappelle qu'il était prévu de proposer à la location des parcelles de terrain situées en plein cœur du quartier de la Taille au Theil-sur-Huisne, après transfert des biens par la commune au CCAS.

Compte-tenu des travaux d'aménagement à réaliser sur ce secteur, il avait été fait le choix d'attendre la fin du chantier pour les mettre en location.

Afin de réglementer l'utilisation des jardins familiaux qui pourraient maintenant être exploités, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de mettre en place un règlement intérieur et de l'approuver.

Après en avoir pris connaissance et délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration décide d'approuver le règlement intérieur des jardins familiaux et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour son application.

4.2. Fixation des tarifs de location des jardins familiaux

La mise en location des parcelles devant débuter prochainement, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'instituer les tarifs qui suivent :

- 60.00 € par an, payable en 2 fois : à la signature du contrat de location et 6 mois plus tard,
- Caution de 30.00 € à la signature du contrat de location.

5. Gouvernance :

5.1. Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Conseil d'administration

Par décision du Président :

- n° 1 en date du 15/01/2026, il a été procédé à la location du logement n° 24.

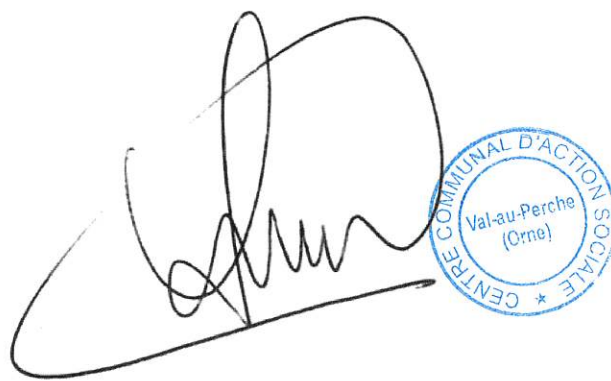
6. Informations et questions diverses

- En cette fin de mandat, Monsieur le Président tient à remercier l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur implication.

La séance a été levée à 16 h 15.

Jean-Claude POIRIER

Sébastien THIROUARD,



Secrétaire

Président du CCAS de Val-au-Perche